

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 8 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 2 décembre 2025

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATTELLIER, Nathalie LENEVEU, Alain LEQUERTIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Margaret BLAKEBOROUGH à Brigitte LAIR
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Flavien DELÈTRE à Benoît BALAIS
Marie-Danielle DUPONT à Jean-Daniel GOUDIER

Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER
Arnaud MOREAU à Valérie DESQUESNE
David OLIVIER à Sylvain DELANGE

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 7-5
- en exercice : 29	- pour : 24	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 22	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 5	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 13 octobre 2025 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2025-101 - Convention avec le département du Calvados pour le subventionnement de la voie verte
« La Verdoyante »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les actions du Département en faveur du vélo ont été réaffirmées par l'adoption, le 1er février 2023, d'un Plan vélo III. Parmi les projets emblématiques de ce plan figure le développement d'une nouvelle véloroute, nommée la Verdoyante et reliant Lisieux à Noues-de-Sienne sur près de 200 km, traversant le sud du Calvados d'est en ouest. Le programme d'aménagement prévoit la réalisation de plusieurs tronçons en site propre dans un calendrier allant jusqu'en 2031.

Certains aménagements seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage locale avec un accompagnement financier du Département dont il est nécessaire de prévoir les conditions, c'est l'objet de la convention jointe.

La présente convention a pour objet d'organiser la participation financière du Département au projet de voie verte du quai des Challouets depuis le carrefour giratoire de la Rue des Prés Guilet jusqu'à la RD562 (Avenue de Verdun).

Les travaux et aménagements objets de la convention sont inclus dans un projet plus vaste de réaménagement du centre-ville, seuls les travaux de la voie verte sont éligibles au financement départemental au titre de la « Verdoyante ». Sur la partie aménagement du quai pour un montant estimatif de 648 583.81 €, le Département accorde un financement de 190 700 € pour la Verdoyante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (5 ABSTENTIONS)

- **APPROUVE** la convention jointe,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 8 décembre 2025
Le Maire, Valérie DESQUESNE

